

Séance du 18 novembre

Sauvagnas



Mairie de
Sauvagnas

**Procès-verbal de séance du Conseil Municipal
Du 17 décembre 2024**

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 9
votants : 14

L'an deux mille vingt et quatre le 17 décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sauvagnas s'est réuni dans la salle du Conseil à la mairie, sur convocation qui leur a été adressé le 10 décembre 2024, sous la présidence du Maire, Mme Nadine LABOURNERIE.

Présents : Mmes LABOURNERIE, SAUMON, SMITH
Ms BOUZOUDES, CLAUSS, DELCROS, FAOUZI, MALGOUYRES,
MARTIN

Absents :
M. CAPPUCINI qui donne pouvoir à Nadine LABOURNERIE
Mme GONZATO qui donne pouvoir à M. MLGOUYRES
Mme LAFON qui donne pouvoir à Mme MARLIAC
Mme THUILLIER qui donne pouvoir à Mme SAUMON
Mmes CAZES qui donne pouvoir à M. FAOUZI,
Mme ESTRADÉ,

Ordre du jour :

- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente,
- Délibération pour l'attribution du marché à la SEM AVERGIE et convention d'occupation temporaire de 30 ans,
- Informations et questions diverses,

Mme le Maire demande aux Conseillers présents de désigner le secrétaire de séance, Jean CLAUSS, est désigné.

Le Procès-verbal du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité.

Séance du 18 novembre

Sauvagnas



Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente)

Délibération n°01122024

Mme le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales Article L 1612-1

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 : 625 500 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 156 375 € (< 25% x 625 501 €.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter les propositions de Mme le maire dans les conditions exposées ci-dessu

Séance du 18 novembre

Sauvagnas



Mairie de
Sauvagnas

Questions et informations diverses

- Mme le Maire informe le conseil de la visite du cabinet Pangéo. Mandaté par ENEDIS afin de définir avec la commune de l'emplacement d'un nouveau coffret plus gros afin d'éviter de nouvelles coupures comme cet été. Il a été proposé de mettre ce coffret (4m X 2m X 2m) entre l'abris de bus et les poubelles. Les membres du conseil proposent d'envisager un autre emplacement moins visible. Le cabinet doit faire une nouvelle proposition.
- Mme LABOURNERIE rappelle aux conseillers que la journée de nettoyage avec les bénévoles a été un succès et remercie les participants pour leur efficacité.

Mme le Maire déclare la séance close à 19h30

Signatures

Le Maire, Nadine LABOURNERIE

Le secrétaire de séance, Jean CLAUSS